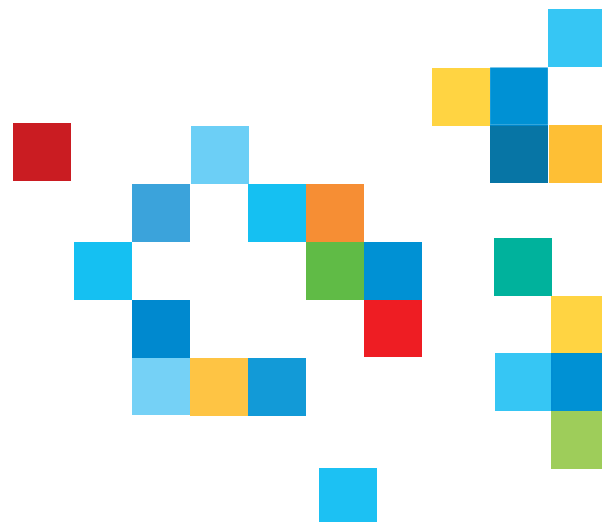




Faire gagner l'Europe

Les priorités des grandes entreprises françaises
pour 2014-2019



Introduction

L'Union européenne traverse la crise économique la plus grave qu'elle ait connue depuis sa création. Les efforts de la Commission, du Parlement et du Conseil pendant la dernière législature se sont concentrés sur la restauration de la stabilité financière du continent, parfois au prix de sérieux ajustements macroéconomiques.

L'Afep considère que ces efforts sont justifiés et que les ajustements structurels doivent se poursuivre. Toutefois, d'autres objectifs que la stabilité doivent guider l'action des institutions européennes et des Etats membres pendant la prochaine législature, afin que l'Union sorte la tête haute de la crise.

A nos yeux, l'objectif clé est de faire gagner l'Europe, c'est-à-dire de restaurer et d'accroître sa compétitivité économique, afin qu'elle puisse redonner l'espoir à ses peuples et concurrencer efficacement ses principaux partenaires que sont les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, le Brésil et la Russie.

Avec cet objectif partagé en tête, les décideurs politiques et les entreprises peuvent ensemble améliorer la situation des citoyens européens en créant des emplois et de la croissance.

Pour accroître sa compétitivité, nous sommes convaincus que l'Union européenne doit relever les cinq défis suivants :

- réformer et approfondir le marché intérieur au service de la compétitivité des entreprises ;
- intégrer les exigences de compétitivité et de financement dans les politiques climatique, énergétique et environnementale ;
- améliorer le financement de l'économie ;
- faciliter l'accès aux marchés des pays tiers ;
- moderniser la gouvernance économique européenne.

Réformer et approfondir le marché intérieur au service de la compétitivité des entreprises

- > Faire de la compétitivité des entreprises européennes le principe directeur des réformes à venir du marché intérieur.
- > Construire une vision intégrée des politiques fondamentales du marché intérieur : libertés fondamentales, concurrence, propriété intellectuelle, environnement des entreprises.
- > Simplifier l'environnement réglementaire des entreprises pour favoriser leur développement.
- > Instaurer un cadre fiscal favorisant la compétitivité des entreprises européennes.

Trop souvent, les législateurs européens ne mesurent pas l'impact que les nouvelles réglementations ont sur la vie des entreprises. Celles-ci créent dans de nombreux domaines des charges administratives et financières supplémentaires injustifiées. L'UE, qui se veut souvent exemplaire, impose des obligations sans équivalent ailleurs (ETS, IFRS, etc.). En outre, les réglementations européennes se superposent souvent aux réglementations nationales sans les faire disparaître.

Il faut revenir aux fondamentaux du marché intérieur en structurant l'ensemble des politiques économiques européennes autour de l'objectif de compétitivité des entreprises, au bénéfice de l'ensemble des citoyens européens. Le marché intérieur doit permettre à l'Union européenne de rattraper ses grands concurrents étrangers (Etats-Unis, pays « BRIC »). Il doit favoriser l'émergence de grands champions européens. Il faut parachever le marché intérieur en supprimant les dernières barrières aux échanges et mieux appliquer les règles existantes.

Notre position sur les négociations en cours ou à venir :

- Protection des données (2012/0011 (COD)) : alléger les charges administratives en mettant en place un guichet unique répondant aux besoins des entreprises ; ne pas raisonner uniquement en

fonction des problèmes liés à l'émergence des géants du net, mais prendre en compte le fait que le futur règlement sur la protection des données sera applicable à l'ensemble des entreprises quel que soit leur secteur.

- Secrets d'affaires (2013/0402 (COD)) : favoriser une adoption rapide des mesures proposées par la Commission visant à lutter contre l'appropriation illicite des savoir-faire des entreprises qui ne sont pas protégés par les droits de propriété intellectuelle.
- Droits des actionnaires (2014/0121 (COD)) : éviter de créer un déséquilibre dans la gouvernance des entreprises en déplaçant les responsabilités du Conseil vers les actionnaires.
- Assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés (ACCIS) (2011/0058 (CNS)) : faire en sorte que les règles d'assiette commune et les taux d'imposition soient attractifs et encouragent l'investissement, l'innovation et la R&D, la prise de risques économiques et évitent les doubles impositions.

Nos propositions pour la nouvelle législature :

En général

- Il est essentiel de mieux mettre en œuvre les règles existantes du marché intérieur et d'en mesurer l'effet cumulatif avant de créer de nouvelles règles.
- Il convient de mesurer objectivement l'impact de toute nouvelle mesure sur la compétitivité des entreprises européennes (coûts monétaires et non monétaires) et d'analyser les contraintes réglementaires pesant sur les entreprises concurrentes des pays tiers. Il faut renoncer à toute mesure pouvant affaiblir la compétitivité des entreprises européennes. Pour toute nouvelle mesure prise par l'Union européenne, il faut garantir "zéro charge supplémentaire" pour les entreprises. Enfin, il faut s'assurer que pour toute mesure prise au niveau européen, les mesures nationales dans le même domaine disparaissent.

- Relancer l'Acte pour le marché unique, en supprimant les dernières barrières aux échanges existantes et en l'orientant vers la compétitivité des entreprises européennes.

Plus spécifiquement

- La politique de concurrence doit mieux prendre en compte la situation des pays tiers, émergents en particulier. Elle doit également s'attacher à trouver un juste équilibre entre les besoins à court terme des consommateurs et les contraintes à long terme des producteurs. Toute réforme du contrôle des concentrations doit viser à une simplification des procédures. A ce titre, l'extension du contrôle de la Commission aux prises de participation minoritaires serait contre-productive.
- L'Union européenne ne doit pas introduire d'instrument législatif contraignant en matière de recours collectifs, dont les dérives dangereuses nuisent à la compétitivité des entreprises. Leur mise en œuvre progressive doit demeurer à la discrétion des Etats membres.
- Réformer le règlement IAS pour renforcer le rôle de l'Europe dans la gouvernance internationale des IFRS, en renforçant les conditions d'adoption des IFRS et la faculté pour l'UE de modifier une norme, dans des cas bien définis.
- Eviter toute révision de la directive comptable et de la directive transparence qui impliquerait de nouvelles contraintes pour les entreprises en matière de reporting pays par pays et projet par projet ainsi qu'en matière de format de reporting.
- En matière de fiscalité, s'engager dans le processus de coopération renforcée avec les Etats qui le souhaitent lorsque cela est nécessaire, pour construire un cadre fiscal compétitif et attractif.
- Parallèlement aux travaux sur la proposition ACCIS, mettre en œuvre prioritairement des mesures ciblées visant à la réalisation in fine d'une ACCIS : l'élimination effective et rapide des doubles impositions en matière de prix de transfert, l'élimination des retenues à la source sur les échanges intra-européens, la mise en place d'un système de prise en compte des pertes transfrontalières.
- Créer une "diplomatie fiscale" de l'Union européenne : face aux contrôles fiscaux "agressifs" et aux doubles impositions auxquels les entreprises européennes sont confrontées, l'UE doit s'ériger comme défenseur des intérêts des entreprises européennes auprès des administrations fiscales des autres pays, particulièrement les pays émergents.

Intégrer les exigences de compétitivité et de financement dans les politiques climatique, énergétique et environnementale

- > Engager les travaux sur le nouveau paquet "Energie - Climat 2020-2030" dans un calendrier cohérent et structuré, en prenant en compte le résultat des négociations internationales sur le changement climatique en 2015.
- > Fixer des objectifs atteignables à des coûts raisonnables en matière de qualité de l'air.
- > Favoriser le financement de la transition énergétique et écologique.

Dans le contexte du prix élevé de l'énergie, de la concurrence accrue de nos partenaires étrangers et de l'accentuation des défis énergétiques, climatiques et environnementaux, l'UE doit rééquilibrer ses politiques sur ces sujets, afin de favoriser l'émergence d'offre de technologies innovantes produites en Europe, plutôt que de privilégier l'approche – jusqu'à présent retenue par la Commission – fondée quasi exclusivement sur la contrainte pour les acteurs économiques.

Notre position sur les négociations en cours ou à venir :

- Paquet énergie-climat (suites de la communication "Cadre pour une politique énergétique et climatique à 2030" et autres textes publiés le 22 janvier 2014, i.e. étude sur les prix et coûts de l'énergie, Market stability reserve, etc.) et plan pour la réduction de la dépendance énergétique :
 - construire un cadre stable, prévisible et intégré à l'horizon 2030, reposant sur un objectif unique de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, pouvant atteindre -40 % par rapport à 1990, à condition que les négociations climatiques en cours aboutissent à un accord international satisfaisant ;
 - protéger les secteurs les plus exposés à la concurrence internationale par des mesures de compensation ;
 - traiter l'ensemble de ces questions dans un calendrier de travail cohérent et structuré.

- Négociations internationales sur le changement climatique : parvenir à un accord international en 2015 à Paris (COP 21) avec les principaux émetteurs de gaz à effet de serre et concurrents de l'UE, afin de créer des conditions égales de concurrence entre les acteurs économiques.
- Taxation de l'énergie (2011/0092 (CNS)) : éviter toute forme de taxation des secteurs couverts par ETS.
- Paquet législatif relatif à la qualité de l'air (directive sur les plafonds nationaux d'émissions (NEC) - 2013/0443 (COD), directive sur les limites d'émission des moyennes installations de combustion (MCP) - 2013/0442 (COD)) :
 - prendre en compte les niveaux d'incertitude inhérents aux modèles de projections et fixer des niveaux d'ambition réalisables à des coûts raisonnables ;
 - lutter contre les chevauchements entre les législations européennes qui pénalisent les entreprises.

Nos propositions pour la nouvelle législature :

- Pour élaborer le paquet "Energie - Climat 2020-2030", une vision intégrée entre les différentes Directions générales concernées (CLIM, ENER, COMP, ENTR, RTD) est nécessaire, particulièrement entre les politiques énergétique et climatique. La nomination d'un commissaire responsable pour ces deux portefeuilles constituerait un signal fort.
- Améliorer la gouvernance et la transparence des modèles techno-économiques utilisés par la Commission pour la conception des politiques publiques (ex : GAINS, PRIMES) en permettant à minima aux experts nationaux des Etats membres et des parties prenantes de les consulter et participer à leur mise à jour.
- Inscrire parmi les priorités de financement les projets de transition énergétique et écologique.

Améliorer le financement de l'économie

> Allouer les ressources en premier lieu aux investissements productifs, préserver la transformation bancaire et mieux organiser les régimes de financement alternatifs.

Le financement à long terme de l'économie et le financement de la transition énergétique et écologique devraient être érigés en priorités absolues dans les agendas européens afin d'ancrer croissance et emplois en Europe. Pour cela, il est nécessaire d'allouer les ressources en premier lieu aux investissements productifs et d'adapter l'ensemble des règles à ces impératifs (règles prudentielles et fiscales, information financière, droit des sociétés...), de préserver la transformation bancaire et de mieux organiser les régimes de financement alternatifs (recentrage des marchés sur le long terme, amélioration des régimes relatifs à certains instruments ou canaux de financement...). Ceci suppose de restaurer les finances publiques et la capacité d'autofinancement des entreprises, de stabiliser l'environnement législatif, de coordonner les politiques fiscale et sociale et de mettre en œuvre concrètement une politique économique et industrielle européenne.

Notre position sur les négociations en cours ou à venir :

- Communication sur le financement à long terme de l'économie européenne (COM(2014) 168) : mettre en œuvre les actions envisagées.
- Taxe sur les transactions financières (2013/0045 (CNS)) : la mise en place d'une TTF et sa répercussion sur les entreprises non financières pourraient avoir des effets désastreux sur leurs coûts de financement et de couverture. En particulier, les entreprises ne devraient pas être affectées par une taxation de dérivés et des transactions intragroupes.

- Réforme structurelle bancaire (2014/0020 (COD)) : il convient de reconsidérer la réforme proposée, qui ne permet pas de préserver les activités et services bancaires utiles au financement de l'économie et aux activités des entreprises non financières, dans le cadre d'un modèle de banque universelle.
- Institutions de retraite professionnelle (IORP) (2014/0091(COD)) : à juste titre, la proposition de directive n'impose pas aux entreprises non financières parrainant des fonds de pension dédiés de renforcer leurs capitaux propres selon des exigences inspirées de la directive Solvabilité II ; la participation des fonds de pension au financement de l'économie est préservée à ce stade.

Nos propositions pour la nouvelle législature :

- Développer au niveau européen les méthodes d'identification et de suivi des projets à financer, ainsi que les véhicules de financement adaptés.
- Faciliter le financement de projets considérés comme risqués par les investisseurs (projets à long terme ou innovants).
- Revoir la fiscalité des placements pour les orienter en priorité vers les investissements productifs à long terme, les investissements innovants et le financement de la transition énergétique et écologique.
- Focaliser davantage la législation relative aux marchés d'instruments financiers sur le financement de l'économie.
- Promouvoir par le droit européen des sociétés la constitution d'un actionariat stable et une implication à long terme des actionnaires, notamment par le développement de l'actionariat salarié.

Faciliter l'accès aux marchés des pays tiers

> Conduire une politique agressive d'accès aux marchés des pays tiers.

L'Union européenne est ouverte sur le monde et s'est lancée dans une politique ambitieuse de négociations commerciales bilatérales. Malheureusement, l'accès des entreprises européennes aux marchés, notamment émergents, est encore souvent trop faible. Par ailleurs, l'Union européenne consacre souvent trop de ressources aux négociations, mais pas assez à la mise en œuvre des accords signés.

Notre position sur les négociations en cours ou à venir :

- L'Union européenne doit conclure des accords ambitieux sur le TTIP et l'accord d'investissement avec la Chine.

Nos propositions pour la nouvelle législature :

La politique commerciale doit être refondée autour de quatre principes :

- elle doit conduire à un meilleur accès aux marchés des pays tiers, fondé sur la réciprocité ;
- elle doit être au service de l'industrie européenne, notamment en promouvant les normes européennes et en défendant les droits de propriété intellectuelle des entreprises européennes ;
- les négociations commerciales doivent être davantage ciblées sur les pays émergents ;
- une mise en œuvre effective des accords commerciaux est indispensable.

Moderniser la gouvernance économique européenne

> Encourager les Etats membres à se réformer et à respecter les règles de la zone euro.

> Transformer la gouvernance économique de la zone euro.

La crise a rappelé combien les économies des pays de l'UE sont interdépendantes. Une coordination renforcée des politiques économiques dans l'ensemble de l'UE est une condition nécessaire pour garantir la crédibilité de la monnaie commune, surmonter les difficultés conjoncturelles et stimuler le potentiel de croissance et de création d'emplois de nos économies. Dans un contexte marqué par un ralentissement de la croissance économique et une amplification des grandes tendances démographiques (moindre natalité, allongement de l'espérance de vie...), les Etats sont appelés à réaliser des réformes structurelles. Celles-ci concernent à la fois la sphère publique, pour laquelle l'exigence d'efficacité de la dépense est devenue plus forte, mais également le fonctionnement des marchés (biens, travail...), qui doivent permettre au tissu productif de se renforcer pour garantir un avenir à nos économies. Compte tenu d'états d'avancement hétérogènes dans ce processus, il convient d'encourager les Etats les plus en retard à se réformer, notamment la France.

Par ailleurs, il est urgent de renforcer la gouvernance économique de l'Eurozone, en allant au-delà du cadre actuel qui a montré ses limites : absence de politique budgétaire commune (environ 1 % du PIB de dépenses mutualisées contre en moyenne 50 % du PIB de dépenses publiques dans les Etats Membres) face à une politique monétaire totalement intégrée, insuffisante coordination entre les parlements nationaux et les objectifs communautaires. Face à ces difficultés, il convient de réfléchir à un modèle plus intégré et moins intergouvernemental de gouvernance économique de la zone euro. Un tel modèle pourrait en outre être un moyen puissant de relancer la construction européenne.

Notre position sur les négociations en cours ou à venir :

- Mettre en œuvre et faire respecter de manière rigoureuse les règles de gouvernance économique de la zone euro, notamment en matière de déficit et de dette.
- Maintenir la pression sur la France pour qu'elle développe ses réformes structurelles et réduise en priorité ses dépenses publiques.

Nos propositions pour la nouvelle législature :

- Construire un modèle plus intégré de gouvernance économique de la zone euro.
- Réfléchir à la mise en commun d'une partie de la dette des Etats membres via des Eurobonds, à condition de coordonner leurs politiques économiques en amont afin de limiter les risques d'aléa moral.

A propos de l'Afep

(Association française des entreprises privées)

L'Afep est depuis 1982 l'association réunissant les grandes entreprises privées qui exercent leurs activités en France. Elle est basée à Paris et à Bruxelles.

L'Afep a pour objectif de contribuer à l'élaboration d'un environnement favorable au développement de l'activité économique et de porter la vision des entreprises qui la composent auprès des pouvoirs publics français, des institutions européennes et des organisations internationales. Le rétablissement de la compétitivité des entreprises pour assurer une croissance et des emplois durables dans l'espace européen et répondre aux défis de la mondialisation est au cœur des préoccupations de l'Afep.

Les travaux de l'Afep reposent sur :

- la participation directe des dirigeants des entreprises et de leurs équipes à la définition des orientations de politique économique et sociale ainsi qu'à la détermination des actions à mener dans l'intérêt de la croissance et de l'emploi ;
- des échanges directs et concrets avec les pouvoirs publics sur la base d'analyses et de propositions argumentées ;
- une contribution active aux consultations lancées par les pouvoirs publics français et européens, basée sur des réponses constructives.

L'Afep contribue à l'élaboration des réglementations françaises et européennes à caractère horizontal dans les domaines suivants : l'économie, la fiscalité, le droit des sociétés et la gouvernance, le financement des entreprises et les marchés financiers, la concurrence, la propriété intellectuelle et la consommation, le droit du travail et la protection sociale, l'environnement et l'énergie, la responsabilité sociétale des entreprises.

L'Afep compte 110 membres. Les effectifs employés par les entreprises de l'Afep s'élèvent à plus de 8 millions de personnes ; le chiffre d'affaires annuel cumulé est de l'ordre de 2 000 milliards d'euros.

Sur le site internet (www.afep.com) figurent des informations plus détaillées sur le fonctionnement et les récents travaux de l'Afep ainsi que sur la place des grandes entreprises dans l'économie française.

Le Président est M. Pierre Pringuet, Directeur Général de Pernod Ricard. Le Directeur Général est M. François Soulmagnon et le Directeur Mme Stéphanie Robert.

Siège à Paris

11, avenue Delcassé – 75008 Paris
Tél. : +33 1 43 59 65 35

Numéro d'identification

au registre transparence: 953933297-85

Bureau de représentation à Bruxelles

4-6, rue Belliard – 1040 Bruxelles
Tél. : +32 2 219 90 20

Contacts

Jérémie Pélerin
Directeur des Affaires européennes
Responsable du Bureau de Bruxelles
E-mail: jeremie.pelerin@afep.be
Tél. : +32 2 227 57 23

Justine Richard
Directeur adjoint des Affaires européennes
E-mail: justine.richard@afep.be
Tél. : +32 2 227 57 25